

FIN DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE. Le département du Jura, un cas particulier

Le vendredi 28 juillet 2017, la réserve parlementaire est officiellement supprimée, dans le cadre du projet de loi de confiance dans l'action politique. Les parlementaires utilisaient leurs enveloppes pour subventionner en majorité les projets des collectivités.

C'était une promesse de campagne du Président de la République Emmanuel Macron afin d'éviter tout soupçon de clientélisme envers les parlementaires : la suppression de la réserve parlementaire des députés et sénateurs.

Les députés, selon leur poste à l'assemblée, disposaient d'une enveloppe d'au moins 130 000 € par an à distribuer pour financer entre autres les projets de communes, de communautés de communes ou d'associations. Les sénateurs, avec une enveloppe équivalente, subventionnaient traditionnellement les projets des collectivités locales.

« Il y a peut-être eu des dérives par le passé mais c'était très minoritaire, personnellement j'ai aidé lors de mon mandat précédent la commune de Septmoncel à financer des projets alors que le maire s'était porté candidat contre moi aux législatives », explique Marie-Christine Dalloz, députée de la 2^e circonscription

du Jura. Les subventions aux associations seront désormais distribuées via le fonds de développement pour la vie associative (FDVA) tandis que les collectivités devraient profiter d'une enveloppe supplémentaire de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Utilisation de la réserve

De manière globale, les députés du Jura subventionnaient davantage les projets des communes que ceux des associations. « Dans d'autres départements 90 % de la réserve parlementaire allaient directement aux associations ce n'étaient pas le cas pour le Jura. Les associations jurassiennes vont donc toucher une enveloppe plus importante », explique Danielle Brulebois, députée La République en Marche (LREM) de la 1^{ère} circonscription.

Marie Christine Dalloz avait l'habitude de distribuer sa réserve parlementaire principalement aux communes et aux

communautés de communes à hauteur de 110 000 €. la part réservée aux associations était d'environ 20 000 €. « Pour les associations ma priorité a toujours été d'aider des structures en lien avec la jeunesse comme les clubs sportifs ». Le ski club du Lison, jura Sud foot, la Transju mais aussi le festival Ideklic ont reçu 2 000 à 3 000 € par an ces dernières années.

Jean-Marie Sermier, député de la 3^e circonscription, choisissait d'attribuer près de 45 000 € de sa réserve parlementaire aux associations de son secteur, privilégiant lui aussi les clubs sportifs et les associations en milieu rural. Il était le député le plus impliqué dans le financement associatif. Environ 78 000 € finançaient les projets locaux comme l'aménagement du giratoire central de Cramans (10 000 €).

Jacques Pelissard, ex-député de la 1^{ère} circonscription, reversaient plus de 120 000 € aux projets locaux contre 8 500 € au monde associatif. En 2016, l'élu a par exemple aidé à hau-



teur de 1 500 € la commune de Villechatria à la réfection de la façade de la salle des fêtes ou encore Tourmont avec une subvention 2 000 € pour la création d'un terrain multisport.

Les sénateurs Gilbert Barbier

et Gérard Bailly, qui ont occupé leurs fonctions jusqu'en 2017, ont distribué respectivement 120 000 et 138 000 euros aux collectivités l'année dernière.

Rémi Champomier

■ Les chiffres concernant les montants des différentes réserves parlementaires sont issus des sites internet du Sénat (2017) et de l'Assemblée nationale (2016).